



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, notre avenir

DOSSIER DE PRESSE • RENTRÉE 2025





Sommaire

- **Les priorités nationales de la rentrée 2025**..... p05
- **Les chiffres clés de la rentrée scolaire dans l'académie d'Aix-Marseille**p06
- **Les priorités académiques de la rentrée 2025**..... p09
 - 1. Une école ambitieuse**p09
 - 1.1 Des élèves toujours mieux accompagnés p10
 - 1.2 Des leviers de réussite concrets pour garantir la réussite de tous les élèves p13
 - 1.3 Un enseignement professionnel d'excellence au service des élèves et de l'avenir p14
 - 2. Une école protectrice**..... p17
 - 2.1 La sécurité des élèves et des personnels..... p18
 - 2.2 Le bien-être à l'école p19
 - 3. Une école émancipatrice**p23
 - 3.1 Une école pour chacun p24
 - 3.2 Une école pour tous : lutte contre les inégalités sociales et territoriales p26



Les priorités nationales de la rentrée 2025

I. Une école exigeante pour la réussite de tous les élèves

- Mieux former les professeurs pour mieux faire réussir les élèves
- Mieux former les personnels pour mieux accompagner les élèves
- Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle
- Déployer de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques
- Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves de la 6e au lycée
- Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises

II. Une école protectrice pour toute la communauté éducative

- Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves
- Agir contre les violences à l'école
- Renforcer le lien entre l'école et les parents
- Lutter contre le harcèlement à l'école
- Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école
- Inscrire la santé au cœur de l'école
- Réaffirmer la politique de ressources humaines

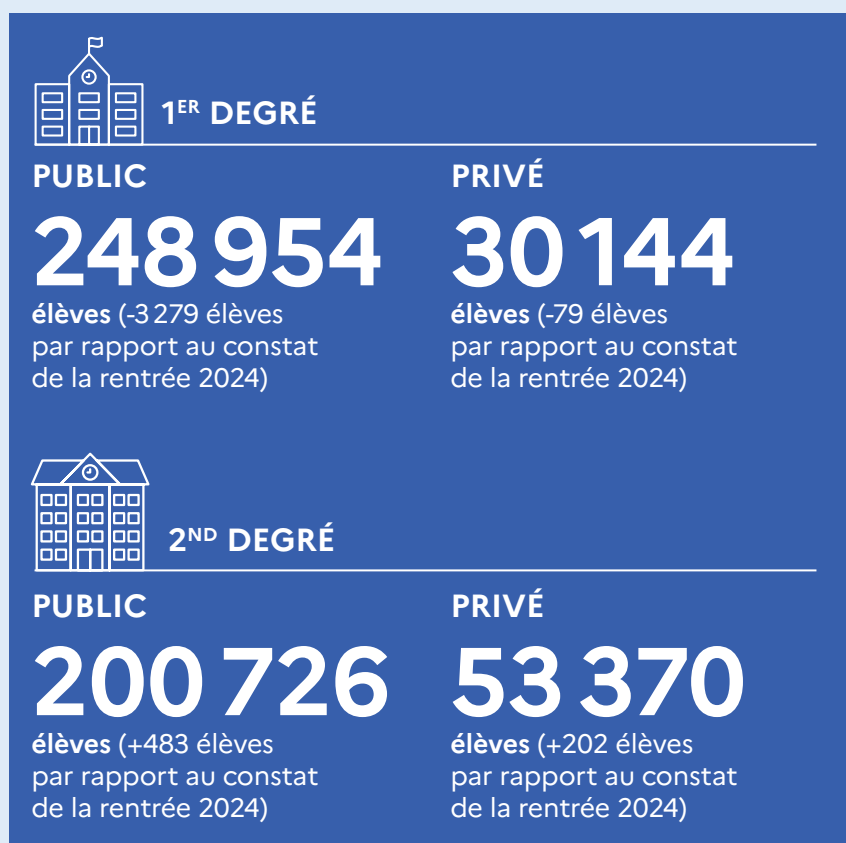
III. Une école émancipatrice pour assurer l'avenir de chaque élève

- Garantir l'accès à l'école pour tous
- Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir
- Renforcer l'égalité filles-garçons à l'école
- Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires
- Transmettre les valeurs de la République pour former des citoyens
- Promouvoir la pratique du sport à l'école
- Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique

LES CHIFFRES CLÉS

DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS À LA RENTRÉE 2025

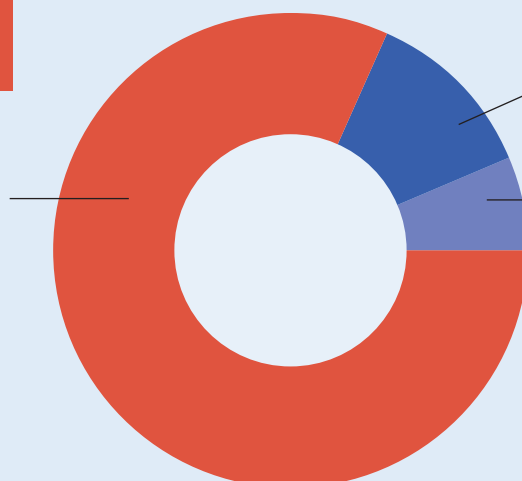


À la rentrée 2025, l'académie d'Aix-Marseille accueillera **533 194 élèves** dans les premier et second degrés (public et privé sous contrat), soit **2 673 élèves de moins** qu'à la rentrée 2024.

Public et privé sous contrat, y compris EREA

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 889
écoles*



282
collèges*

172
lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)*

*publics et privés sous contrat

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS À LA RENTRÉE 2025

→ LE PREMIER DEGRÉ

PRÉVISIONS D'EFFECTIFS DES ÉLÈVES DANS LE 1^{ER} DEGRÉ (PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT)

	Constat 2024	Prévision 2025	Variation 2024-2025
Alpes-de-Haute-Provence	13 649	13 553	-96
Hautes-Alpes	11 204	11 014	-190
Bouches-du-Rhône	202 541	200 259	-2 282
Vaucluse	55 062	54 272	-790
Académie	282 456	279 098	-3 358

→ LE SECOND DEGRÉ

PRÉVISIONS D'EFFECTIFS DES ÉLÈVES DANS LE 2ND DEGRÉ (PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT)

	Constat 2024	Prévision 2025	Variation 2024-2025
Alpes-de-Haute-Provence	12 632	12 652	+20
Hautes-Alpes	10 731	10 717	-14
Bouches-du-Rhône	178 886	179 441	+555
Vaucluse	50 756	50 880	+124
Total	253 005	253 690	+685
EREA	406	406	0
Académie	253 411	254 096	+685

(hors insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS, DP6 et Prépa pro)

LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2025

Pour la rentrée scolaire 2025, l'académie bénéficie d'une dotation supplémentaire en moyens d'enseignement en Équivalent temps plein (ETP) :

+39 ETP
pour le 1^{er} degré

+107 ETP
pour le 2nd degré

Pour la rentrée scolaire 2025, l'académie d'Aix-Marseille dispose d'une dotation ministérielle de 21 Équivalent temps plein (ETP) d'assistants d'éducation (AED) et de 87 ETP d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).



Les priorités académiques de la rentrée 2025

1

***Une école
ambitieuse***

1.

Une école ambitieuse

- **Cultiver l'ambition et l'ouverture sur le monde** : l'académie d'Aix-Marseille s'engage à former des élèves curieux, ouverts sur le monde et dotés d'un esprit critique aiguisé.
- Une école ambitieuse est un lieu qui va au-delà de la simple transmission de savoirs. Elle vise l'excellence pour tous en élevant les standards et en révélant les potentiels individuels.
- Cette ambition se traduit par :
 - Des exigences élevées et bienveillantes, un suivi personnalisé pour chaque élève
 - L'ouverture des horizons, en cultivant la curiosité, la créativité et l'esprit critique pour former des citoyens éclairés
 - Un environnement où chacun est valorisé et en sécurité, favorisant le bien-être et la confiance pour libérer les talents
- L'objectif est de préparer les élèves à s'adapter à un monde en mutation et à devenir les acteurs de demain. **L'ouverture culturelle et internationale** est au cœur de notre démarche, agissant comme un puissant levier pour stimuler l'envie d'apprendre et de comprendre.
- Pour soutenir cette vision, des **modules de formation continue** dédiés à la pédagogie innovante et aux usages du numérique sont régulièrement proposés à nos personnels.

→ 1.1 Des élèves toujours mieux accompagnés

Élever le niveau de tous les élèves et consolider les apprentissages fondamentaux

Pour la rentrée 2025, l'objectif est de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux et stimuler le potentiel de chaque apprenant :

- **Programmes renforcés** : consolider des bases en français, mathématiques et sciences, avec des heures dédiées au renforcement et à l'approfondissement. Une nouvelle organisation du temps scolaire est mise en place pour les classes de 6^e et de 5^e. Afin de permettre aux équipes éducatives de faire davantage progresser tous les élèves, les enseignements de mathématiques et de français sont organisés en groupes sur la totalité de l'horaire hebdomadaire.
- **Pédagogie différenciée** : les équipes pédagogiques sont formées aux meilleures pratiques pour adapter l'enseignement aux besoins spécifiques de chaque élève, qu'il s'agisse de soutien ou de dépassement. Afin de favoriser l'implémentation dans les classes des pratiques pédagogiques les plus efficaces, l'académie s'appuie sur le projet AMPIRIC (Aix-Marseille - Pôle d'Innovation, de Recherche, d'Enseignement pour l'Éducation), lauréat du

programme d'investissements France 2030. Ce projet poursuit l'amélioration durable de l'apprentissage des savoirs fondamentaux tout au long du parcours scolaire des élèves. Depuis 2021, 40 projets de recherche collaborative ont été conduits en éducation prioritaire, dont 8 sont encore en cours.

Évaluations formatives régulières : des bilans fréquents permettent de mesurer les progrès et d'ajuster les stratégies d'apprentissage en continu, assurant une progression constante pour tous.

Savoirs fondamentaux renforcés : Mettre l'accent sur la **maîtrise des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter) dès l'école primaire et jusqu'à l'entrée au collège. Cette priorité vise à assurer l'autonomie des élèves, lutter contre les inégalités et garantir leur réussite scolaire. L'approche éducative s'appuie sur des dispositifs déjà éprouvés et est désormais complétée par des actions ciblées sur la maternelle et le cycle 3¹ (CM1, CM2, 6^e), essentiel pour la consolidation des acquis avant le collège.

Les axes majeurs du renforcement au cycle 3 : **se concentrer sur les fondamentaux en français et mathématiques.**

¹ Cycle 1 : cycle des apprentissages premiers (petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle)

Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2)
Cycle 3 : cycle de consolidation (CM1, CM2, sixième)

En français :

Langue : Écriture quotidienne (2h/jour CM1/CM2), toutes disciplines en 6^e.

Lecture : Fluidité (120-130 mots/min), entraînement quotidien, « quart d'heure lecture ».

Compréhension : Lecture de textes longs, vocabulaire quotidien.

Écriture : Manuscrite, 15-20 lignes, orthographe/grammaire intensives (dictée).

Oral : Pratique régulière pour la confiance et la qualité.

En mathématiques :

Concepts : Fractions et décimaux (dès CM1).

Calcul : Mental et posé renforcés.

Problèmes : Résolution quotidienne (environ 10/semaine).

mathématiques, adaptée à leurs besoins. Une évaluation nationale obligatoire est prévue en début de 5^e.

Évaluations nationales obligatoire en début de cinquième : un outil pédagogique renforcé

À la rentrée 2025, les évaluations nationales en français et mathématiques seront désormais obligatoires pour tous les élèves de cinquième (public et privé sous contrat).

Ces tests permettront aux professeurs d'identifier précisément les acquis de chaque élève et d'adapter leurs méthodes pédagogiques pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque élève, incluant des aménagements pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Ce dispositif visera à soutenir la progression de chaque élève dès le début du collège.

Dès la rentrée 2025, **l'accompagnement des élèves** de cinquième sera renforcé par :

- L'organisation des cours de français et de mathématiques en **groupes de besoins**.

- Le dispositif « **Devoirs faits** » pour les élèves volontaires.

- Des **heures de soutien scolaire** supplémentaires (jusqu'à 2 heures par semaine) pour les élèves en grande difficulté.

- Les « **Vacances apprenantes** » pendant les congés scolaires, également pour les élèves volontaires.

Pour en savoir plus → site education.gouv.fr :

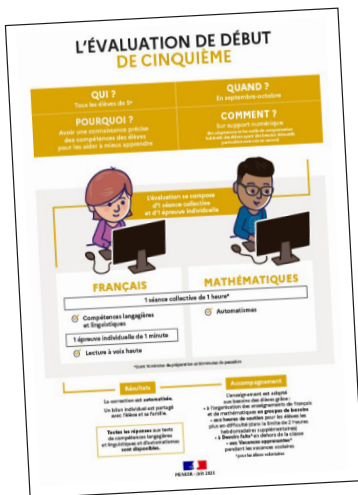
L'évaluation des acquis des élèves de cinquième
www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-de-cinquieme-414309

Chaque collège renforcera sa stratégie pour **les classes de 4^e et 3^e**, axée sur trois piliers essentiels :

- Réussite scolaire : Consolider les acquis et préparer le Diplôme national du brevet (DNB).
- Autonomie et pouvoir d'agir : Développer les méthodes de travail et renforcer la motivation.
- Orientation éclairée : Construire un projet personnel et choisir une voie adaptée.

Une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques au baccalauréat : Socle Essentiel

À partir de l'année scolaire 2025-2026, l'examen du baccalauréat (session 2027) introduira une épreuve terminale anticipée de mathématiques pour tous les élèves de Première générale et technologique. Cette épreuve, passée en fin de Première, visera à attester d'un niveau de base en mathématiques chez tous les candidats, quelle que soit leur filière. Elle mettra l'accent sur le raisonnement et la résolution de problèmes, des compétences jugées essentielles



Évaluations nationales : un outil précis pour identifier les besoins et renforcer le suivi des élèves

Dès la rentrée 2025, **les évaluations nationales en CM1** seront poursuivies pour un accompagnement toujours plus précis de chaque élève. Une collaboration renforcée entre les équipes

du primaire et du collège, via les conseils de cycle 3 et les conseils école-collège, permettra d'analyser ces résultats et d'ajuster les stratégies pédagogiques. Des formations conjointes enseignants du primaire/collège sont également développées.

Démarche de réussite au collège : un accompagnement pédagogique personnalisé

La démarche de réussite mise en place au collège vise à rehausser le niveau général des élèves et réduire les inégalités scolaires par un accompagnement pédagogique personnalisé. À la rentrée 2025 l'objectif est de diminuer les disparités éducatives qui se manifestent dès l'entrée en 6^e, en renforçant la maîtrise des apprentissages essentiels (lecture, écriture, calcul et expression orale) et des langues étrangères.

Désormais les élèves de 6^e bénéficient d'une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement en français ou en

pour la poursuite d'études supérieures et l'insertion professionnelle.
 Cette mesure fait partie de la stratégie mathématique 2025-2030, visant à promouvoir les parcours intégrant les mathématiques et les sciences (générales et technologiques), en s'appuyant sur les avancées du numérique, de l'informatique et de l'intelligence artificielle.

Pour en savoir plus sur l'épreuve anticipée de mathématiques → <https://eduscol.education.fr/4230/epreuve-anticipee-de-mathematiques-aux-baccalaureats-general-et-technologique>

Épreuve anticipée	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
Mathématiques	2	écrite	2h

Nouveau Plan National d'Orientation : Équité, Émancipation et Accompagnement

Le 5 juin 2025, la ministre de l'Éducation nationale a lancé le « Plan Avenir », visant à transformer l'orientation scolaire pour des parcours plus équitables, personnalisés et émancipateurs.
 Dès la rentrée 2025 :

- Chaque collège et lycée met en place un projet d'orientation sur mesure.
- Les professeurs principaux de 3^e reçoivent des formations spécifiques.
- Les familles sont mieux informées via de nouveaux outils et rencontres dédiées.
- Un programme d'éducation à l'orientation (5^e à la Terminale) inclut quatre demi-journées d'exploration professionnelle.
- La plateforme Avenir(s) de l'Onisep est généralisée pour un accompagnement numérique complet, réduisant l'autocensure.

Ce plan vise à renforcer l'autonomie des élèves et à garantir des choix éclairés.

Pour en savoir plus sur le Plan Avenir → www.education.gouv.fr/plan-avenir-l-orientation-pour-que-l-avenir-soit-un-choix-450556

L'IA en Éducation : Usages, Risques et Cadre
 L'Intelligence Artificielle (IA) est déjà très présente en éducation, utilisée par élèves (révision, devoirs), enseignants (préparation de cours) et personnels administratifs. Elle est aussi un outil clé pour personnaliser l'apprentissage. Cependant, l'IA soulève des inquiétudes concernant l'évaluation, les biais algorithmiques, la protection des données personnelles et son impact environnemental.
 Un cadre d'usage est mis en place, basé sur les principes de l'École de la République. Dès la rentrée 2025, une micro-formation obligatoire

à l'IA sera proposée à tous les élèves de 4^e et de 2^{de} sur la plateforme Pix. Au lycée, l'utilisation autonome de l'IA sera possible dans un cadre défini par l'enseignant.
 Ce dispositif vise à intégrer l'IA de manière responsable et bénéfique, en développant les compétences numériques et l'esprit critique des élèves.

La formation des professeurs, au service de la réussite des élèves

L'Éducation nationale met en œuvre une transformation majeure de la formation de ses personnels pour garantir la réussite de tous les élèves. Cette démarche s'articule autour de trois axes clés : la réforme de la formation initiale, le renforcement de la formation continue, et un nouveau schéma directeur pour l'ensemble des personnels.
Dès la rentrée 2025, des modules de préparation de 60 heures seront proposés en université.

Une formation continue au plus près de la classe
 L'effort de formation continue, notamment via les plans nationaux maternelle, mathématiques et français, **sera poursuivi en 2025-2026**.
 Le plan français intégrera spécifiquement les compétences essentielles de l'écrit et le plaisir d'écrire. Un accent particulier sera mis sur l'éducation prioritaire et les classes dédoublées, avec des **formations adaptées pour les professeurs** concernés, afin de réduire les inégalités et d'accroître l'efficacité des enseignements. Le conseil académique des savoirs fondamentaux ajustera la stratégie pédagogique en fonction des résultats.

Nouveau Schéma Directeur de la Formation Continue (2025-2029)
 Un nouveau schéma directeur de la politique de formation continue pour la période **2025-2029** sera mis en place. Il vise à mieux répondre aux attentes des personnels tout en soutenant les priorités institutionnelles. Les Écoles académiques de la formation continue (E AFC) verront leur rôle renforcé en tant qu'acteurs clés, garantes de la stratégie nationale et adaptatrices aux réalités locales.
 Cette approche globale vise à doter l'Éducation nationale de personnels hautement qualifiés et accompagnés, pour une meilleure réussite de tous les élèves.

Réforme de la Formation des Enseignants : attirer et mieux préparer les futurs professeurs
 Face aux défis de recrutement, le gouvernement lance une **réforme majeure de la formation des enseignants**, visant à attirer davantage de candidats, les préparer plus tôt et élever le niveau de leur formation.

Les nouveautés Clés :

• Nouvelles Licences Spécifiques :

Dès la rentrée 2025, une nouvelle L3 dédiée au professorat des écoles sera mise en place.

Les L3 préparant au secondaire seront adaptées avec des unités d'enseignement spécifiques.

• Concours dès la Licence (L3) :

Dès la session 2026, les concours de recrutement (CRPE, CAPES/CAPEPS) seront accessibles en fin de Licence 3. Les épreuves se concentreront sur les **connaissances disciplinaires**, les aspects didactiques étant abordés en Master.

• Période de Transition :

Pour accompagner cette transition, les deux systèmes de formation et formats de concours coexisteront jusqu'en 2027, permettant aux étudiants déjà engagés dans l'ancien cursus de le finaliser. Cette réforme vise à garantir que les futurs professeurs et CPE soient mieux préparés et accompagnés pour répondre aux enjeux de réussite de tous les élèves.

• Réforme de la Formation Initiale (dès 2026)

La réforme de la formation initiale des professeurs et des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE), effective dès la session 2026 des concours, vise à :

- **Attirer davantage de candidats** vers les métiers de l'enseignement.
- **Préparer plus tôt au métier**, avec un accès au concours dès la fin de la licence.
- **Élever le niveau de formation**, offrant une formation statutaire rémunérée durant les deux années de master pour les lauréats.

Pour en savoir plus sur les formations des enseignants → www.devenirenseignant.gouv.fr/etudiants-en-l3-la-rentree-2025-tout-savoir-sur-la-reforme-de-la-formation-des-enseignants-1515

→ 1.2 Des leviers de réussite concrets pour garantir la réussite de tous les élèves

Pour garantir le succès et l'épanouissement de chaque élève l'académie d'Aix-Marseille, s'appuie sur des dispositifs pédagogiques innovant et un accompagnement personnalisé.

Axes majeurs

Individualisation et Pédagogie Adaptée :

- Mise en place de petits groupes de travail et de tutorat personnalisé.
- Intégration d'outils numériques innovants et de ressources interactives pour enrichir l'apprentissage.

Orientation et Préparation à l'Avenir (Plan Avenir - dès la rentrée 2025) :

- Accompagnement des élèves dans la construction de parcours adaptés à leurs aspirations.
- Professionnalisation des acteurs de l'orientation et ancrage de la plateforme Avenir(s).
- Renforcement des liens avec les régions pour une meilleure adéquation avec le monde professionnel.
- Découverte des métiers dès la 5^e et lutte active contre l'autocensure et les stéréotypes.

Renforcement des Savoirs Fondamentaux et Qualité de Vie Scolaire :

- Accent sur la maîtrise du français et des mathématiques.
- Amélioration du climat scolaire et lutte contre le harcèlement.

Développement Professionnel des Personnels :

- Formation continue des enseignants via le Plan Académique de Formation (PAF), ciblant les avancées pédagogiques et les outils numériques.
- Réforme des concours de recrutement (dès 2026) pour attirer et mieux préparer les futurs professeurs et CPE.

Équité d'accès et de réussite pour tous :

- Développement de partenariats avec des acteurs locaux (entreprises, associations, universités).
- Favorisation l'équité d'accès et de réussite pour tous par des dispositifs comme les « Cordées de la réussite ».



Ces leviers interdépendants visent à accompagner chaque élève de manière personnalisée vers son épanouissement et son insertion professionnelle réussie.

→ 1.3 Un enseignement professionnel d'excellence au service des élèves et de l'avenir

La réforme du lycée professionnel vise à en faire une voie d'excellence, en adaptant la formation aux besoins des élèves et du marché du travail. Cela passe par :

- **La transformation de l'offre de formations :** l'académie d'Aix-Marseille adapte ses formations professionnelles aux réalités économiques locales et nationales pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, encourager la poursuite d'études et rendre les filières plus attractives.

Parcours différenciés en Terminale (« en Y »)
De mi-mai à début juillet, les élèves de Terminale bénéficient de six semaines de préparation pour l'après-bac. Deux parcours sont proposés :

- **La préparation aux études supérieures :** 25 heures de cours et 5 heures de travail encadré pour consolider les bases nécessaires à la réussite dans l'enseignement supérieur, notamment en STS.

- **La préparation à l'insertion professionnelle :** 6 semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) avec un accompagnement continu sur le projet post-bac.

- **Les Bureaux des Entreprises (BDE) :** accompagnement renforcé en lycées Professionnels : un pont vers l'entreprise. L'accompagnement des élèves en lycées professionnels est renforcé grâce à la présence de Bureaux des Entreprises et de leurs responsables. Ces dispositifs visent à consolider les liens entre l'école et le monde professionnel, positionnant ainsi le lycée comme un acteur majeur de la formation.

À la rentrée 2025 dans l'académie d'Aix-Marseille, chaque lycée professionnel continuera de disposer d'un Bureau des Entreprises, garantissant une proximité et une adaptation optimales aux besoins des élèves et du marché du travail.

Colorations de formations et les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL)

La coloration des diplômes et les formations complémentaires d'initiative locale sont des leviers pour faire évoluer la carte des formations en l'adaptant aux besoins d'un territoire. Ces partenariats école-entreprise préparent mieux les jeunes à l'insertion professionnelle

en répondant aux besoins des recruteurs. Les formations intègrent des compétences spécifiques à un secteur via des scénarios pédagogiques, des interventions de professionnels, des immersions en entreprise et des modules complémentaires. En somme, cette réforme vise à moderniser l'enseignement professionnel pour préparer au mieux les élèves aux métiers de demain, en étroite collaboration avec le monde de l'entreprise.

Pour en savoir plus → www.ac-aix-marseille.fr/les-colorations-et-les-formations-complementaires-d-initiative-locale-fcil-125469

Les Worldskills : l'excellence de la voie professionnelle en compétition

La compétition nationale WorldSkills permet à des jeunes de toute la France de mesurer leur savoir-faire dans plus de 60 métiers. Ce concours donne une vision globale et concrète des métiers et compétences d'aujourd'hui dans 9 secteurs de l'économie.

Finale au parc Chanot,
du 16 au 18 octobre 2025

Pour en savoir plus → www.ac-aix-marseille.fr/les-worldskills-l-excellence-de-la-voie-professionnelle-en-competition-125412



CIRCULAIRE INTERACTIVE ↗ DE RENTRÉE

année scolaire 2025 – 2026

Tenir la promesse républicaine de l'École

élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous



1 Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves

En s'appuyant sur

- ↳ de nouveaux programmes de français et de mathématiques au cycle 1, au cycle 2 et au cycle 3
- ↳ la reconquête de l'écrit
- ↳ une organisation réajustée des groupes en 6^e et 5^e
- ↳ une évaluation nationale obligatoire en 5^e
- ↳ une stratégie de réussite en 4^e et en 3^e
- ↳ une nouvelle organisation du DNB
- ↳ une épreuve anticipée de mathématiques à la fin de la classe de première au lycée général et technologique
- ↳ un projet d'évaluation de chaque lycée réaffirmé
- ↳ des mesures pour l'orientation définies par le plan Avenir (voir la note de service)
- ↳ l'accompagnement des usages de l'intelligence artificielle
- ↳ la réforme de la formation initiale des professeurs
- ↳ la formation continue renouvelée : nouveau schéma directeur 2025-2029 ; plans nationaux maternelle, mathématiques et français poursuivis selon des modalités adaptées aux besoins de chaque territoire

2 Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité

En s'appuyant sur

- ↳ la promotion du principe de laïcité et des valeurs de la République

En luttant contre

- ↳ le racisme, l'antisémitisme et les LGBTphobies
- ↳ les inégalités territoriales : renforcement des « observatoires des dynamiques rurales » ; internats d'excellence
- ↳ les inégalités sociales : éducation prioritaire ; cités éducatives, ouverture de TPS
- ↳ les inégalités de genre : les filles dans les parcours scientifiques ; label égalité filles-garçons

En promouvant

- ↳ une meilleure inclusion et une meilleure réussite de tous les élèves à besoins particuliers : déploiement des pôles d'appui à la scolarité

En mettant en place

- ↳ le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle pour l'école maternelle et élémentaire et d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité pour le collège et le lycée
- ↳ le renforcement des parcours éducatifs : EAC ; citoyen ; santé ; avenir

3 Garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble

En veillant à

- ↳ la santé et au bien-être des élèves : santé mentale ; compétences psychosociales
- ↳ la pratique sportive et physique de tous les élèves : 30'APQ ; évaluation des qualités physiques en 6^e ; label et programme Génération 2030
- ↳ un usage raisonné du numérique à l'école : dispositif « Portable en pause »
- ↳ la sécurité et la protection de tous : saisine systématique du conseil de discipline ; plan « Brisons le silence, agissons ensemble » ; lutte contre le harcèlement



*Les priorités
académiques
de la rentrée 2025*

2

***Une école
protectrice***

2.

Une école protectrice

→ Un climat scolaire serein et protecteur est une condition indispensable à la transmission des savoirs et au bien-être des élèves et des personnels. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour garantir la promesse républicaine de protection et d'émancipation de tous les élèves.

→ 2.1 La sécurité des élèves et des personnels

Dans la continuité des mesures déjà engagées, une stratégie pour une École plus sûre et protectrice sera mise en œuvre dès la rentrée 2025.

Elle visera 3 ambitions principales :

- Renforcer la protection des élèves et des personnels
- Assurer un climat scolaire serein au service de la réussite des élèves
- Engager et responsabiliser tous les acteurs de la communauté éducative.

Sécuriser les établissements

À la rentrée scolaire 2025, les mesures de lutte contre l'introduction d'armes, notamment de couteaux dans les établissements, seront poursuivies.

Le conseil de discipline sera désormais systématiquement réuni lorsqu'un élève introduit ou détient une arme dans un établissement scolaire. Les contrôles des sacs des élèves aux abords des établissements menés par les forces de l'ordre, sur réquisition du procureur, en lien avec les autorités académiques, sont renforcés.

La vigilance collective d'une communauté scolaire soudée – personnels, élèves et parents – avec l'appui des partenaires de l'école, doit permettre de déjouer les risques d'atteinte à la sécurité des élèves et des personnels.

Faire de l'École un lieu protecteur

Le plan « Brisons le silence, agissons ensemble » contribue au développement d'une stratégie pour garantir une école plus sûre et protectrice, il repose sur trois priorités complémentaires. D'abord, par l'amélioration du recueil de la parole des élèves, avec la mise en place de questionnaires, notamment pour les internes et les élèves de retour de voyages scolaires. Ensuite, par la transmission systématique aux services départementaux de l'éducation nationale des signalements relevant du 119, dès

lors qu'ils concernent l'école.

Enfin, par le renforcement des contrôles dans les établissements privés sous contrat, avec l'extension de l'usage de l'application Faits établissements et le déploiement de 60 inspecteurs territoriaux supplémentaires d'ici fin 2025 qui seront chargés du contrôle de ces établissements.

1900

Nombre d'ambassadeurs Non au harcèlement dans l'académie

Plan « Brisons le silence, agissons ensemble »

Le plan « Brisons le silence, agissons ensemble » repose sur trois piliers :

1. Organiser une remontée systématique des faits de violence au sein des établissements privés sous contrat ;
2. Mieux recueillir la parole des élèves ;
3. Renforcer les contrôles au sein des établissements privés sous contrat.

Lutter contre le harcèlement

Dans la continuité du plan interministériel lancé en 2023, la lutte contre le harcèlement scolaire demeure une priorité nationale. Déployé dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées publics, le programme phare structure l'action pour lutter contre ce fléau : prévenir, détecter et prendre en charge les situations.

Ainsi, à la rentrée 2025, les élèves du CE2 à la terminale répondront de nouveau à un questionnaire d'autoévaluation afin de mieux repérer les situations de harcèlement. Par ailleurs, le 30 18, opéré par l'association e-Enfance, voit ses moyens renforcés pour assurer un traitement plus rapide et efficace



des signalements. Parallèlement, l'éducation aux médias et à l'information, portée par de nouveaux programmes, sensibilise les élèves aux risques liés au numérique, en particulier au risque de cyberharcèlement. Enfin, deux malettes, une pour le premier degré et l'autre pour le second degré, permettront aux équipes de disposer d'outils et de ressources pour la gestion et le suivi des situations de harcèlement. Une École qui répond véritablement aux exigences d'élévation du niveau général des élèves, c'est une institution qui ne se contente pas de transmettre des connaissances, mais qui vise à accompagner chaque jeune dans l'acquisition de compétences solides, essentielles pour s'épanouir dans un monde en constante évolution. Elle garantit à chacun, quels que soient son origine sociale, son parcours ou ses difficultés, la possibilité réelle de construire un avenir à la hauteur de ses ambitions et de ses talents. Cette École s'attache à offrir à tous les élèves les moyens de réussir, en adaptant ses méthodes pédagogiques et en valorisant la diversité des parcours, afin que nul ne soit laissé de côté.

Une telle École unit l'ensemble de la communauté scolaire – élèves, enseignants, personnels, familles – autour de valeurs communes telles que le respect, la solidarité, la laïcité et l'égalité des chances. Elle s'efforce de créer un climat sécurisé, propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chacun, où la confiance et l'écoute occupent une place centrale. C'est cela, l'École de la République : une institution exigeante et bienveillante, celle que l'on doit aux familles et

à la société tout entière, celle qui permettra de doter notre pays d'une jeunesse confiante, libre, éclairée et ambitieuse, prête à relever les défis de demain et à construire un avenir commun.

→ 2.2 Le bien-être à l'école

Contribuer à la santé et au bien-être des élèves

Les Assises de la santé scolaire ont permis de réaffirmer 3 axes essentiels de l'école promotrice de santé :

- La détection précoce des troubles ou signaux faibles
- La prévention active des situations à risque
- La promotion de comportements favorables à la santé physique, mentale et sociale.

12 mesures ont été annoncées et seront progressivement déployées à partir de la rentrée 2025.

Une attention renforcée sera portée au 1^{er} degré, en particulier par l'évolution de la visite de la sixième année, qui permettra progressivement l'analyse de la situation de tous les élèves pour une réponse adaptée à leurs besoins. Les inspecteurs de l'éducation nationale et les personnels de direction bénéficieront d'une formation afin d'accompagner la mise en place des protocoles santé mentale.

En outre, des **pôles santé, bien-être et protection de l'enfance** seront mis en place au sein de chaque département, sous l'autorité du Directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), afin de coordonner la réponse aux besoins identifiés

et selon une feuille de route inscrite dans les priorités nationales.

La mobilisation de l'ensemble de la communauté scolaire sur la question de la santé mentale doit être amplifiée. C'est pourquoi chaque circonscription, chaque collège et chaque lycée devra disposer d'un protocole santé mentale opérationnel avant la fin de l'année 2025.

2 personnels repères seront également identifiés et formés dans chaque circonscription, collège et lycée. De plus, le 31 14 (prévention suicide), le 119 (enfance en danger) et le 30 18 (prévention du harcèlement) seront affichés dans les agendas ou carnets de correspondance des élèves. Un référent santé mentale sera nommé dans chaque département pour coordonner les actions qui seront mises en œuvre.

L'Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS)

L'EVARS se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée, à travers une approche globale, positive et bienveillante.

Elle associe trois champs de connaissances et de compétences :

- Le champ biologique
- Le champ psycho-émotionnel
- Le champ juridique et social.

L'éducation à la sexualité s'inscrit dans la politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves et dans le parcours éducatif de santé, qui vise à développer le pouvoir d'agir des enfants et des adolescents ainsi que des habitudes favorables à la santé et au bien-être. Destinée à tous les élèves, encadrée par un programme national, l'EVARS exprime un engagement collectif de la Nation. En complément du rôle des parents et des familles des élèves, elle revêt un caractère obligatoire et elle est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, dans les établissements publics et dans les établissements privés sous contrat. Dans ses objectifs comme dans ses démarches, l'éducation à la sexualité permet l'apprentissage du respect de l'intimité corporelle et psychique des élèves, en tenant compte de leur rythme de croissance et de développement, de leurs différences et de leurs singularités.

Mise en place :

- À partir de la rentrée scolaire 2025, au moins 3 séances par an adaptées à chaque âge conformément à la loi en vigueur depuis 2001.
- Des programmes progressifs, adaptés à l'âge des élèves :
 - 1^{er} degré : éducation à la vie affective et relationnelle ;
 - 2nd degré : éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité.



Les compétences psychosociales dans l'académie

Entre la rentrée 2024 et la rentrée 2025, les compétences psychosociales font une entrée explicite dans les programmes de la maternelle à la terminale. Pour déployer les cours d'empathie à l'école, les enseignants fondent leurs séances d'apprentissage sur l'outil ministériel Kit pédagogique pour les séances d'empathie à l'école, expérimenté par plus de 1000 écoles au niveau national entre janvier et juin 2024. De plus, 34 personnels sont formés pendant deux ans par l'association DEP3F à l'activité dite « Jeu des Trois Figures ». Ils recevront une habilitation à former des enseignants à des démarches probantes favorisant les comportements prosociaux. Actuellement, ces 34 personnels animent un atelier par semaine pour des élèves du CP au CM2. Cela concerne plus de 600 élèves dans l'académie. Ce jeu vise à développer l'empathie pour prévenir les situations de harcèlement et contribuer plus largement à un climat scolaire serein. Pour compléter l'outil « kit empathie » et la démarche « J3F », l'académie va participer à un projet de recherche « Vivre ensemble à l'école » coordonné par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs.

Le sport à l'école : une priorité

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a été l'occasion de mettre le sport et l'activité physique au cœur des enjeux de notre société. L'héritage des Jeux de Paris 2024 met un accent particulier sur la promotion de l'activité physique et la place du sport dans une société inclusive, notamment pour les jeunes générations.

À l'école, cette ambition se traduit d'abord par la mise en œuvre de l'éducation physique et sportive, dès l'école maternelle, et par la poursuite des 30 minutes d'activité physique quotidienne dans le premier degré. Elle s'incarne également à travers le développement du sport scolaire, le soutien aux sections sportives scolaires et le renforcement des liens avec les clubs sportifs de proximité.

Les professeurs d'EPS de collège, en particulier de 6^e, pourront s'appuyer, à partir de la rentrée 2025, sur des tests d'aptitudes physiques permettant de positionner les performances de leurs élèves par rapport à la moyenne de leur groupe d'âge.

Le label et le programme Génération 2030, prolongement du label Génération 2024, permettra aux écoles et établissements engagés de renforcer les pratiques physiques et sportives des élèves.

En route pour les JOP 2030 dans les Alpes

Les Alpes françaises accueilleront les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2030. Dans notre académie, les villes de Briançon (village olympique), Montgenèvre et Serre Chevalier (ski acrobatique et snowboard) seront directement concernées par des épreuves. Mais c'est toute l'académie qui se mobilise dès à présent pour faire perdurer l'héritage des JOP 2024 jusqu'en 2030. Dès cette année, les jeunes lycéens bénéficient d'un programme de financement pour la pratique du ski. Le 3 mars 2025, le Conseil régional Région Sud PACA a installé « le parlement des JOP 2030 » avec la volonté d'impliquer toutes les forces vives pour bâtir un évènement qui profitera à tous et en particulier à la jeunesse. Son enjeu sera de connecter les objectifs du projet et les besoins du territoire, de favoriser le dialogue et catalyser les initiatives. Les jeunes collégiens et lycéens de l'académie pourront ainsi participer au processus de réflexion, s'impliquer dans le partage des valeurs olympiques et paralympiques, être sensibilisé à un programme d'engagement social et solidaire, poursuivre des parcours de professionnalisation dédiés aux métiers de la montagne. L'École est prête pour une nouvelle aventure olympique et paralympique et vivre de nouvelles émotions.





*Les priorités
académiques
de la rentrée 2025*

3

***Une école
émancipatrice***

3.

Une école émancipatrice

→ L'École doit donner à chaque élève les moyens de développer son projet d'études, de formation et d'insertion dans les contextes multiples de sa famille et de son lieu de vie. Son action vise à éclairer les grandes problématiques du monde socioprofessionnel et à donner aux élèves et à leurs familles les outils pour se projeter dans un parcours motivant, dès le plus jeune âge.

→ 3.1 Une école pour chacun

S'engager dans une démarche de scolarisation inclusive

L'académie d'Aix-Marseille accélère la mise en œuvre de son projet d'école inclusive, initié en 2005, pour garantir une scolarisation optimale à tous les élèves à besoins éducatifs particuliers. L'objectif est double : construire une école et une société plus ouvertes à la différence. Cette rentrée 2025 marque une étape décisive avec le déploiement de nouvelles structures et de dispositifs renforcés.

Des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) pour un accompagnement renforcé

L'organisation de l'école inclusive se dote des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS). Ces pôles, locaux, rassemblent l'Éducation nationale et le médico-social pour apporter des réponses concrètes aux besoins des élèves et soutenir les enseignants. Dès la rentrée 2025, le Var bénéficiera, suivi progressivement par les Bouches-du-Rhône et les Hautes-Alpes.

Le Livret de parcours inclusif (LPI) : une application au service de la coopération

Pour fluidifier la gestion des parcours individualisés, l'académie a mis en place le Livret de parcours inclusif (LPI). À la rentrée 2025, plus de 15 500 LPI ont été créés pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Cette application centralise l'ensemble des plans d'accompagnement (PAP, PPRE, PPS), favorisant une meilleure collaboration entre l'école, les familles et les partenaires tels que la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les ULIS : des dispositifs adaptés pour une scolarité réussie

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), présentes de l'école au lycée, continuent d'offrir un cadre adapté aux élèves en situation de handicap. Ces dispositifs complètent les

aménagements de classe en proposant un enseignement spécialisé en petits groupes, tout en maintenant les élèves au sein d'un environnement scolaire ordinaire, favorisant ainsi des parcours d'apprentissage personnalisés et véritablement inclusifs.

Renforcement de la formation et de l'accompagnement des personnels

L'académie d'Aix-Marseille met l'accent sur la formation et l'accompagnement de tous les personnels pour une école réellement pour tous. Le Plan académique de formation (PAF) propose des parcours variés pour améliorer les pratiques professionnelles des enseignants et renforcer le travail d'équipe. Un plan de formation continue spécifique est également proposé pour la troisième année consécutive aux Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), afin de développer leurs compétences.

Un accompagnement de proximité est assuré par des réseaux locaux, incluant des professeurs ressources dans chaque établissement, des Référents d'établissement inclusif (REI), et un réseau régional de professeurs ressources spécialisés sur l'autisme et le haut potentiel. Un vade-mecum, disponible sur le site de la Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (MIRAEP), guide également les équipes.

Les AESH : une priorité de recrutement pour un accompagnement continu

Le recrutement des AESH demeure une priorité. Malgré les difficultés, l'académie d'Aix-Marseille renforce ses moyens d'accompagnement avec la création de postes, atteignant 4 711 Équivalents temps plein (ETP).

Par ailleurs, la rémunération des AESH intervenant sur le temps méridien est désormais prise en charge par l'état. Cette mesure vise à garantir un accompagnement sans rupture tout au long de la journée pour les élèves en situation de handicap et à faciliter le recrutement d'AESH à temps complet.

Les ULIS dans l'académie

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), présentes de l'école au lycée, offrent aux élèves en situation de handicap une scolarité adaptée.

En complément des aménagements mis en place en classe, ces dispositifs offrent un enseignement spécialisé en petits groupes, au sein d'un cadre scolaire ordinaire, favorisant des parcours d'apprentissage personnalisés et inclusifs.

En 2024-2025, on recensait dans l'académie 429 établissements relevant de l'enseignement public avec présence d'ULIS :

241

dans le 1^{er} degré

188

dans le 2nd degré

L'orientation du collège au supérieur, le rôle clé de l'orientation

L'analyse des parcours d'orientation des élèves en région académique révèle trois priorités majeures pour assurer une insertion sociale et professionnelle réussie pour tous :

- Promouvoir une orientation choisie en atténuant les inégalités liées au genre, à l'origine sociale et au territoire.
- Améliorer la fluidité et la continuité des parcours scolaires, du collège jusqu'à l'enseignement supérieur ou l'insertion professionnelle.
- Renforcer la persévérance des élèves en classe.

Dans ce cadre, la Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO) et ses partenaires, tant nationaux que locaux, œuvrent à l'accès de tous à une information de qualité et à l'élévation du niveau de compétences. Le pôle pédagogique de la DRAIO ancre ses activités et son travail auprès des équipes pédagogiques et territoriales dans cette perspective :

- Au collège : l'accent est mis sur la généralisation de la découverte des métiers, notamment par la formation de référents dédiés et la mise à disposition de ressources spécifiques.
- Au lycée : la priorité est d'améliorer la transition vers l'enseignement supérieur. Cela passe par la création et la diffusion de ressources pertinentes, l'organisation de rencontres entre enseignants du secondaire



et du supérieur, et la professionnalisation des acteurs grâce à des interventions d'experts lors de conférences-webinaires.

À l'issue du collège :
Un peu moins des

2/3 des décisions

d'orientation des conseils de classe privilégient la seconde générale et technologique

1/4 des décisions visent la seconde pro

10% des décisions priorisent le CAP

Les Cordées de la Réussite : égalité des chances et ambition scolaire

Le programme interministériel des Cordées de la Réussite vise à promouvoir l'égalité des chances en stimulant l'ambition et en luttant contre l'autocensure des élèves. Il offre un accompagnement continu de la 4^e au supérieur, aidant les jeunes à construire leur parcours sans stéréotypes, grâce à des partenariats entre grandes écoles/universités et des collèges/lycées.

Les actions clés incluent le tutorat/mentorat, l'ouverture culturelle et scientifique, et l'aide à l'orientation (découverte des métiers). En constante expansion, le dispositif a touché plus de 8 000 élèves en 2024-2025. Les Cordées de la Réussite sont essentielles pour renforcer la confiance des élèves et favoriser leur réussite.

Retours d'expérience encourageants (cordée tutorat)

- **Du côté des enseignants, une professeure référente du collège Paul Gauthier de Cavaillon témoigne :** « Cette cordée a suscité de l'enthousiasme chez nos élèves volontaires. Elle leur offre une opportunité supplémentaire pour mieux réussir leur année scolaire et se préparer au lycée. »
- **Du côté des élèves, un lycéen bénéficiaire d'un tutorat en mathématiques exprime son ressenti :** « Mon tutorat de maths est très bien. Ma tutrice m'aide à mieux comprendre, à m'organiser et à corriger mes erreurs. »
- **Du côté des tuteurs, un étudiant en Master Génie mécanique à Château Gombert partage son expérience :** « Non seulement j'aide l'élève, mais cela me permet aussi de consolider mes acquis, d'apprendre la patience et de me sentir utile. »
- **Une expérience marquante : le stage avec l'association Les Cigales. Sarah, élève au lycée Saint-Exupéry de Marseille, raconte :** « Ce qui m'a le plus plu, ce sont les rencontres : avec les autres participants, les professeurs et des professionnels des mathématiques venus de l'étranger. C'est une expérience exceptionnelle et enrichissante qui donne envie de continuer dans ce domaine. Merci pour cette découverte ! »

→ 3.2 Une école pour tous : lutte contre les inégalités sociales et territoriales

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative constitue un enjeu national.

Le programme Éducation prioritaire a pour objectif de réduire à moins de 10% les écarts entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques.

L'académie d'Aix-Marseille vise à atteindre cette ambition pour les 22,5% d'écoliers et les 22,2% des collégiens scolarisés dans les 33 REP+ et 29 REP de l'académie.

Au-delà des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), une attention particulière est portée aux écoles et établissements qui accueillent des publics fragiles ou confrontés à des difficultés scolaires et sociales comparables, en particulier les écoles dites orphelines. Lutter contre les inégalités territoriales et sociales dès le début de la scolarisation en petite section de l'école maternelle, permet de réduire plus précocement les écarts, de langage notamment.

Améliorer la maîtrise des apprentissages fondamentaux

Depuis 2017, dans les réseaux d'éducation prioritaire, les dédoublements des classes de Grande Section, CP et CE1, conjugués aux plans français et mathématiques dans le 1^{er} degré ont permis une réduction tendancielle des écarts de performances entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et les autres à l'entrée en 6^e. Cet écart est désormais, inférieur à 10% en REP.

Afin d'accentuer ces progrès, l'académie renforce l'accompagnement des classes dédoublées. Dans le 2nd degré, les résultats des collèges REP et REP+ aux épreuves écrites du DNB sont en progrès avec une réduction importante du taux d'élèves ayant une note inférieure à 8 et une augmentation du taux d'élèves ayant une note supérieure à 10. Ces progrès sont particulièrement prononcés en français.

On constate, en outre, une amélioration globale et continue de l'indice de valeur ajoutée des collèges depuis 2021 en REP comme en REP+. Afin que cette dynamique positive se traduise par une réduction plus nette de l'écart avec le hors éducation prioritaire, plusieurs actions d'accompagnement renforcé sont menées dans les collèges REP et REP+ de l'académie, en complément de différents dispositifs comme le 8h-18h, l'École Ouverte ou les stages de réussite mobilisés dans les réseaux.

Accompagner les équipes des réseaux de l'éducation prioritaire

Les plans de formation pour l'éducation prioritaire, académique et de circonscription, proposent aux équipes de REP et REP+ un grand nombre de modules s'inscrivant dans le référentiel de l'éducation prioritaire sous des formats innovants, répondant aux besoins des équipes. Ils facilitent l'organisation de visites de classes par les formateurs et les stagiaires pour analyser leurs pratiques, développer des

gestes professionnels efficaces et préservent la continuité pédagogique. En complément, des séminaires académiques à destination des personnels d'encadrement copilotes de réseau, des coordonnateurs et formateurs de l'éducation prioritaire sont organisés chaque année pour favoriser le travail collectif intercatégoriel qui bénéficie à la réussite des élèves.

Les cités éducatives

13

territoires labellisés dans l'académie d'Aix-Marseille :

- 11 dans les Bouches-du-Rhône
- 2 dans le Vaucluse

33 703

élèves du 1^{er} degré

12 367

collégiens dans les territoires labellisés cités éducatives du département des Bouches-du-Rhône

Pour relever le défi éducatif dans les quartiers et établissements prioritaires de la politique de la Ville, le programme cités éducatives est un label né de la volonté forte de mettre en place un cadre collectif de travail, une alliance des acteurs éducatifs : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants afin d'assurer une prise en charge renforcée et coordonnée des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans dans tous les temps et espaces de vie. La cité éducative offre une vision stratégique et intégrée de la réussite éducative sur son territoire. Cette dynamique favorise une vision partagée des priorités et une plus grande lisibilité des actions.

Le programme est copiloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la DGESCO, et est coordonné par la préfecture, les services académiques et les collectivités territoriales.

Le programme s'articule autour de 3 grands objectifs :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative

- Ouvrir le champ des possibles
Les Cités éducatives déclinent leur plan d'actions avec des axes prioritaires en fonction des spécificités du territoire.
Quelques champs d'action : prévenir le décrochage scolaire, favoriser la pratique sportive et les pratiques artistiques et culturelles, soutenir la parentalité, la santé...

Les microstructures

54

microstructures :

- 52 dans les Bouches-du-Rhône
- 2 dans le Vaucluse

710

élèves accueillis en microstructures pendant l'année scolaire 2024-2025

Les Structures de Retour à l'École (SRE) sont des dispositifs pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la persévérance scolaire :

- Faciliter et accompagner la reprise de scolarité et le goût des apprentissages
- Restaurer l'estime de soi, travailler la confiance
- Développer des pratiques pédagogiques innovantes
- Préparer un diplôme (CFG, DNB, CAP, BAC PRO ou BAC GT)
- Accompagner chaque jeune dans son projet personnel de formation.

Les territoires éducatifs ruraux

L'objectif des TER : définir pour chaque territoire une stratégie locale permettant de répondre à ses enjeux en développant des alliances éducatives entre tous les partenaires institutionnels et non institutionnels. Chaque TER repose sur un réseau constitué d'un collège et ses écoles de rattachement. Les lycées sont également identifiés, même s'ils ne sont pas inclus dans le périmètre géographique du TER.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts presse

Marie Gaidoukoff

Responsable du pôle communication
04 42 91 71 10 • 06 89 10 02 55
marie.gaidoukoff@region-academique-paca.fr

Lilia Benlabidi

Chargée des relations presse
04 42 91 71 18 • 06 28 91 36 37
lilia.benlabidi@ac-aix-marseille.fr